

## QUE CHOISIR CONTRE LES DRM?

Soumis par robocop  
21-02-2005

L'Union Federale des Consommateurs-Que Choisir a lancé une action légale contre Sony et Apple. en raison du fait que les fichiers téléchargés protégés limitent le choix du consommateur car ils ne peuvent être lus sur d'autres lecteurs.L'UFC-Que Choisir a donc décidé d'assigner Sony France, Sony United Kingdom, Apple Computer France et I-tunes sarl pour tromperie et vente liée devant le TGI de Paris (Apple) et de Nanterre (Sony).